



## Règlement du Prix Vanille - Album illustré

### Article 1<sup>er</sup> : Principes

Le Prix Vanille a été créé en 2012 pour prendre le relais des Prix de La Réunion des Livres apparus en 2009 lors du Festival du livre et de la bande dessinée. Il a récompensé en 2012 dans la catégorie Œuvre de fiction, Joëlle Écornier pour *B(r)aises* paru chez Océan Éditions ; dans la catégorie Album illustré, Fred Theys pour *Petit Tom* paru chez Orphie ; dans la catégorie Bande dessinée, Olivier Giraud pour *Saint-Ange et Sitarane* avec un scénario de Daniel Vaxelaire paru chez Orphie et dans la catégorie Beau livre, Hervé Douris et Bernard Grollier pour *Au cœur du Parc national de La Réunion* paru chez Epsilon éditions. La Réunion des Livres propose en 2019 de reprendre le Prix Vanille dans la catégorie Album illustré.

Le Prix Vanille - Album illustré doit récompenser un album illustré de l'océan Indien. La langue d'écriture est le français ou une langue régionale qui reste accessible à un jury francophone.

### Article 2 : Conditions

Ce prix littéraire est ouvert à toutes les maisons d'édition de l'océan Indien. L'origine géographique de l'auteur et le sujet de l'ouvrage ne sont pas contractuels. Chaque éditeur a la possibilité d'inscrire un ou plusieurs titres. Au titre de sa participation, l'éditeur fait parvenir 10 exemplaires de chaque livre et un bulletin d'inscription dûment rempli à La Réunion des Livres. Les livres ne sont pas retournés à l'expéditeur.

Une présélection sur les ouvrages reçus est effectuée par l'association afin de s'assurer de la conformité des titres en compétition.

### Article 3 : Modalités

Les titres concernés sont des ouvrages publiés par des maisons d'édition de l'océan Indien entre le 1<sup>er</sup> juillet de l'année précédente et le 30 juin de l'année en cours précédant la clôture des inscriptions fixée au 1<sup>er</sup> juillet. Les ouvrages en compétition doivent être en vente dans le réseau des librairies de La Réunion. Dans le cas où ils ne seraient pas présents, ils doivent être disponibles à la distribution sur le département. Les titres proposés ne peuvent pas faire l'objet d'une vente dite « hors commerce ». Le lancement du Prix Vanille - Album illustré intervient dans la mesure du possible au moment de l'opération Je lis un livre péi menée par La Réunion des Livres.

Les membres du jury procèdent à une sélection de six titres. La sélection peut s'effectuer par correspondance ou par téléphone sous la houlette du président du jury. Le vote par correspondance est admis. Il n'existe pas de vote par procuration.

La délibération finale se fait en présence de plus de la moitié des membres du jury. Le vote par correspondance est admis, mais il n'existe pas de vote par procuration. En cas d'égalité après les délibérations, la voix du président du jury compte double.

La proclamation du prix a lieu à partir du mois de septembre. Les lauréats sont prévenus des résultats par téléphone, courriel ou courrier. La remise du prix est associée, dans la mesure du possible, à une manifestation littéraire organisée à La Réunion définie chaque année par La Réunion des Livres.

Les éditeurs s'engagent en cas de nomination du lauréat à faire figurer sur les rééditions de l'ouvrage primés la mention « Prix Vanille - Album illustré » avec l'année d'obtention sur la 4<sup>ème</sup> de couverture, ainsi que sur tous les documents de présentation de l'auteur et de l'ouvrage. Il est également demandé pour les ouvrages primés de faire réaliser un bandeau ou autocollant mentionnant le prix lors de la diffusion de l'ouvrage. Les auteurs sont invités à faire figurer le prix dans leurs notices biographiques et bibliographiques, ainsi qu'à l'occasion de leurs relations presse.

Toute décision du jury est souveraine. La participation au prix implique l'acceptation pleine et entière du règlement. Le jury se réserve le droit de modifier le présent règlement.

Service de presse :

- Pour le lauréat, l'éditeur s'engage à faire parvenir à La Réunion des Livres 10 exemplaires supplémentaires en service de presse en direction des journalistes.

#### **Article 4 - Composition du jury**

Le jury est composé de 9 membres : professionnels du livre et de la lecture, partenaires institutionnels de l'association ou adhérents de La Réunion des Livres qui représentent l'inter-professionnalité.

Les membres du jury et de leur famille ne peuvent pas participer au prix en tant que candidats. Ils ne sont pas intervenus dans la réalisation des albums illustrés présentés.

#### **Article 5 - Dotation**

Les dotations sont les suivantes :

- une dotation de 1 000 euros pour le Prix Vanille - Album illustré,
  - l'illustrateur est invité par La Réunion des Livres à participer au Salon du livre et de la presse jeunesse de Montreuil ou à une autre manifestation littéraire suivant l'obtention du prix,
  - l'illustrateur est sollicité pour participer aux actions menées par La Réunion des Livres en direction de la jeunesse,
  - l'illustrateur se voit confier la réalisation d'une illustration par La Réunion des Livres,
- L'auteur de l'illustration s'engage à céder les droits d'exploitation à La Réunion des Livres qui peut l'utiliser sur tout support pour une durée de trois ans.
- Les dotations non numéraires ne peuvent pas être réclamées en numéraire.

#### **Prix Vanille – Album illustré**

organisé par  
La Réunion des Livres  
78 bis, allée des Saphirs  
97400 Saint-Denis - La Réunion  
06.92.94.83.88  
contact3.lrdl@gmail.com

avec le soutien de la  
Direction des affaires culturelles de La Réunion  
(DAC-Réunion)

